



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	15

Objet :

Subvention 2024 allouée au Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-huit juin, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 13 juin 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, Ghislaine REBOLLO

Absents excusés : Corinne LEBFEVRE, Elma PIRAZZI, Manon BLOQUE, Eric GONSSARD

Absents représentés : Pierre DE QUEYLARD pour Nicolas CARTAILLER, N'Fissa BENSALD pour Cécile FABRE, Carole GALINY pour Sabine HUGUES

Secrétaire de séance : Cécile FABRE

Le Centre Communal d'Action Sociale – CCAS, est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire et qui est chargé d'animer l'action sociale municipale. Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 000 €, pour l'année 2024.

Vu le vote du budget 2024 de la commune en date du 11 avril 2024,

Considérant que le budget du CCAS est composé en majeure partie d'une subvention communale,

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 19 000 € au CCAS,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget,

Le secrétaire de séance,
Cécile FABRE

Délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Nicolas CARTAILLER

